

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 3 mars 2021 à 8h00, par voie de vidéoconférence compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, assemblée sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du *Code municipal* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est par conséquent résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Ressources humaines – fin d'embauche ;
3. Levée de l'assemblée.

13517-0321

Résolution - Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13518-0321

Résolution – Fin d'embauche de la directrice générale et greffière

ATTENDU les conclusions des différentes étapes du processus d'évaluation;

ATTENDU les besoins de la Municipalité;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme et appuyé par Madame Pascale Auger et résolu de mettre un terme à l'embauche de la directrice générale et greffière et de résilier son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13519-0321

Résolution - Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

SYLVIE DUPUIS
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse